

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2020

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt, le treize novembre, les membres du conseil municipal de
 en exercice : 19 Froidfond légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie, sous
 présents : 19 la présidence de Philippe GUERIN, Maire,
 votants : 19

Membres :

Date de convocation : 7 novembre 2020	1. Céline GRIMAUD,	2. Emilie BLAIN,
	3. Gilles GUILLOU,	4. David GUILLOTEAU,
Date d'affichage : 7 novembre 2020	5. Frédéric BOUCARD,	6. Nathalie BLANCHARD,
	7. Patrick GROHEUX,	8. David VRIGNAUD,
	9. Frédérique BENUREAU,	10. Jean-Yves COUTANT,
	11. Nicole DURANTEAU,	12. Fabienne BOTZ,
	13. Yoann GUILLONNEAU,	14. Estelle BOUILLANT,
	15. Freddy MARTIN,	16. Sophie ROUSSEAU,
	17. Natacha QUEVEAU,	18. Corinne BIROT,

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Corinne BIROT

Location de la salle Pierrefitte Nestalas au profit de l'hôpital de Challans pour l'organisation de séances sportives	13112020_01
--	-------------

A la requête de l'Hôpital de Challans qui souhaite organiser des séances sportives pour ses patients, Monsieur le Maire propose la location de la salle Pierrefitte Nestalas à 17 € par séance.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette proposition.

Taux de taxe d'aménagement (part communale)	13112020_02
--	-------------

Vu la délibération du 25 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement,
 Vu la délibération du 12 octobre 2012 exonérant les logements sociaux de la taxe d'aménagement,
 Vu la délibération du 6 juin 2014 exonérant les cabanons de jardins,

Monsieur le Maire propose de modifier le taux de la taxe d'aménagement (part communale) à 3.5%

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ce taux.

Sydev : programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2021	13112020_03
--	-------------

Monsieur le maire présente au conseil municipal la convention n° L.RN.095.20.001 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage, avec une participation pour la commune de 1 000.00 €. Le conseil municipal à l'unanimité adopte la présente convention.

Monsieur le maire présente au conseil municipal la convention n° L.P4.095.20.001 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une extension du réseau d'éclairage public au lotissement les Charbonnières 2, avec une participation pour la commune de 27 155.00 €. Le conseil municipal à l'unanimité adopte la présente convention.

Challans Gois Communauté : rapports d'activités 2019 du SPANC et du service déchets

13112020_05

Monsieur le Maire fait lecture des rapports d'activités 2019 du service déchets et du SPANC.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve ces rapports.

Maison des Communes de la Vendée : adhésion à la démarche de consultation en vue d'une souscription au contrat groupe d'assurance des risques statutaires

13112020_06

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu le code des assurances,

Vu le code de la commande publique,

Le Maire expose :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée relance une procédure de consultation en vue de conclure un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires, pour une période de 4 ans à compter du 1er janvier 2022. L'échéance du contrat groupe actuel est fixée au 31 décembre 2021.

Ce contrat groupe permet aux collectivités et établissements publics intéressés de disposer de taux intéressants, en raison d'une part d'un effet de masse, et d'autre part d'une mutualisation des risques pour les structures qui comptent un nombre d'agents affiliés à la CNRACL inférieur à des seuils qui restent à définir (ce seuil est fixé à 30 agents dans le contrat actuel).

Le contrat, souscrit en capitalisation et non pas en répartition (c'est-à-dire que les sinistres nés pendant la période d'assurance continuent d'être pris en charge en fin de contrat), permet de garantir tous types de risques (maladie ordinaire, maternité, longue maladie et maladie de longue durée, accident de travail, décès), avec éventuellement des choix possibles pour réaliser une part d'auto-assurance. En outre, la collectivité peut choisir d'opter pour le remboursement de tout ou partie des charges patronales.

La procédure que va lancer le Centre de Gestion se fera sous la forme d'un marché négocié, compte tenu de la spécificité forte de ce type de contrat et des aléas qui sont difficilement quantifiables au moment de l'établissement du cahier des charges.

L'engagement des collectivités et établissements publics, à ce stade de la procédure, ne porte que sur l'intégration dans le panel des structures souhaitant participer à l'appel d'offres. L'assemblée sera à nouveau consultée lorsque le résultat de l'appel d'offres sera connu, afin qu'elle se prononce, au vu des propositions chiffrées, sur son éventuelle adhésion définitive au contrat groupe conclu avec l'assureur retenu.

Le Maire propose à l'assemblée de donner mandat au Centre de Gestion pour intégrer la « collectivité » dans la procédure de consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, étant bien précisé que la collectivité sera à nouveau consultée, à l'issue de la procédure de consultation, pour se prononcer sur l'adhésion au contrat groupe, au vu des propositions chiffrées proposées par l'assureur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne habilitation au Centre de Gestion pour le lancement d'une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Subvention exceptionnelle pour l'association « Riding and Baking »	13112020_07
---	-------------

Monsieur le Maire propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association « Rinding and Baking ».

Cette subvention sera versée dans le cadre du projet de deux jeunes qui souhaitent aller à la rencontre d'artisans boulangers pâtisseries d'Europe. L'un d'eux habite la commune de Froidfond.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte un soutien financier à leur opération et décide de verser une subvention exceptionnelle de 100 €.

Subvention exceptionnelle pour l'association « L'AFACE »	13112020_08
---	-------------

Monsieur le Maire propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association « AFACE ».

Cette subvention sera versée dans le cadre de l'opération « Covid 19 vos commerces se mobilisent » menée par Challans Gois Communauté qui attribue une somme de 700 € à l'association AFACE. Le conseil municipal abonde cette subvention du même montant. Soit un total de 1400 €.

Le conseil municipal, avec 2 voix contre et 17 pour, accepte le projet et décide de verser une subvention exceptionnelle de 700 € à l'AFACE.

Décision Modificative du budget principal n°1	13112020_09
--	-------------

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget primitif,

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2020,

Sens	Imputation	R	OS	OI	Libellé	Montant
D	2115	X			Terrains bâtis	-600.00 €
D	2051	X			Logiciel	+600.00 €
D	6531	X			Indemnités élus	+4 800.00 €
D	60623	X			Alimentation	-4 800.00 €
					TOTAL DEPENSES	5 400.00 €
					TOTAL RECETTES	5 400.00 €

Ont signé au registre les membres présents. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.
A Froidfond, le 13 novembre 2020.

FEUILLET CLOTURANT

LA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2020

Délibérations de la séance :

- 1. Location de la salle Pierrefitte Nestalas au profit de l'hôpital de Challans pour l'organisation de séances sportives**
- 2. Taux de taxe d'aménagement (part communale)**
- 3. Sydev : programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2021**
- 4. Sydev : convention pour les travaux au lotissement les Charbonnières 2**
- 5. Challans Gois Communauté : rapports d'activités 2019 du SPANC et du service déchets**
- 6. Maison des Communes de la Vendée : adhésion à la démarche de consultation en vue d'une souscription au contrat groupe d'assurance des risques statutaires**
- 7. Subvention exceptionnelle pour l'association « Riding and Baking »**
- 8. Subvention exceptionnelle pour l'association « L'AFACE »**
- 9. DM n°1 du budget principal**

Signature des membres présents :

GUERIN PHILIPPE	BIROT CORINNE	MARTIN FREDDY
GRIMAUD CELINE	BOUCARD FREDERIC	BOTZ FABIENNE
GUILLOU GILLES	DURANTEAU NICOLE	COUTANT JEAN YVES
QUEVEAU NATACHA	GROHEUX PATRICK	BENUREAU FREDERIQUE
GUILLONEAU YOANN	BLAIN EMILIE	GUILLOTEAU DAVID
BLANCHARD NATHALIE	VRIGNAUD DAVID	BOUILLANT ESTELLE
ROUSSEAU SOPHIE		